

2022/11/05

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 29 novembre 2022 - Délibération n° 2022/11/05

Objet : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR DES PROJETS D'ÉDUCTIONS ARTISTIQUES ET CULTURELLES (EAC) SUR LE TERRITOIRE INTERCOMMUNAL, DANS LE CADRE DU CONTRAT TERRITORIAL POUR L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE (COTEAC) – DEUXIEME PHASE.

L'an deux mille vingt-deux, le 29 novembre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à l'espace culturel Claude Chabrol, commune de Sardent, sur la convocation en date du 22 novembre 2022, qui lui a été adressée par M. Le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : COTICHE Thierry – DESLOGES Georges – BOUDEAU Philippe – FAURE Josette – PACAUD Patrick – SARTY Denis – SIMON-CHAUTEMPS Franck – ESCOUBEYROU Luc – SPRINGER Liliane - POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène – MALIVERT Jacques – SUCHAUD Michelle – GARGUEL Karine – BOSLE Alain – GAUTIER Laurent – MAGOUTIER Gérard – DESSEAUVE Nadine – VALLAEYS Gaël – CLOCHON Bruno – DAVID Robert – MARIE Patrick – PARAYRE Régis – DUGAY Jean-Pierre – FERRAND Marc – SALGUERO-HERNANDEZ Jean-Manuel – MOREAU Jean-Claude – RABETEAU Raymond – DAURY Claudine – PAROT Jean-Pierre – SALADIN Christine – LAROCHE Michel – GRENOUILLET Jean-Yves – CALOMINE Alain – DERIEUX Nicolas – PAMIES Jean-Michel – LEHERICY Joseph – NOURRISEAU Pierre-Marie – GAUDY Sylvain – GAILLARD Thierry – DUGUET Pierre – LAPORTE Martine.

Etaient excusés : DUBOUIS Sandrine – RIGAUD Régis – FINI Alain – LAGRAVE Annick – FLOIRAT Myriam – BENABDELMALEK Clément – DUBREUIL Raymond – BUSSIÈRE Jean-Claude – LAINE Joël – LAGRANGE Serge – DEFEMME Catherine – AUGUSTYNIAC Jérôme – PATAUD Annick.

Pouvoirs :

1. Mme DUBOUIS Sandrine donne pouvoir à M. BOUDEAU Philippe
2. M. RIGAUD Régis donne pouvoir à Mme POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène
3. M. FINI Alain donne pouvoir à M. BOSLE Alain
4. Mme LAGRAVE Annick donne pouvoir à MALIVERT Jacques
5. Mme FLOIRAT Myriam donne pouvoir à Mme GARGUEL Karine
6. M. BENABDELMALEK donne pouvoir à M. DUGAY Jean-Pierre
7. M. AUGUSTYNIAC Jérôme donne pouvoir à GAILLARD Thierry
8. Mme PATAUD Annick donne pouvoir à Mme SUCHAUD Michelle

Suppléance : M. MARIE Patrick remplace M. DUBREUIL Raymond.

Secrétaire de séance : M. Nicolas DERIEUX

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
64	41	49			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
49	0	0	0	0	0

Vu la délibération n°2022/07/05 du Conseil communautaire en date du 12 juillet 2022 autorisant le Président à signer la convention portant renouvellement d'un contrat territorial d'éducation artistique et culturelle avec la DRAC Nouvelle-Aquitaine et l'éducation nationale pour une durée de 3 ans : 2022-2025 ;

Vu la délibération n° 2022/08/03 du Conseil communautaire en date du 30 août 2022 attribuant les financements à 7 actions dans le cadre du contrat ;

M. Le Président expose les éléments suivants :

La Communauté de communes Creuse Sud-Ouest, le Ministère de la Culture (DRAC Nouvelle-Aquitaine) et le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse ont signé en décembre 2019, et pour une durée de 3 ans, une première Convention Territoriale d'Éducation Artistique et Culturelle (CoTEAC), visant à favoriser un large accès aux arts et à la culture des jeunes, et au-delà, de tous les habitants. Cette convention est en cours de renouvellement pour la période 2022-2025 (délibération 2022/07/05 autorisant la signature d'un nouveau contrat).

La première phase de l'appel à projet a eu lieu à l'été 2022. Le conseil communautaire a délibéré pour soutenir 7 actions (délibération 2022/08/03) organisées sur l'année scolaire 2022-2023.

La seconde phase de l'appel à projet de l'Education Nationale, via la plateforme Adage (dépôt des dossiers par les établissements scolaires), a entraîné la tenue d'une commission partenariale le 14 octobre 2022 entre la DRAC Nouvelle-Aquitaine, l'Éducation nationale et les collectivités territoriales impliquées pour étudier chaque candidature déposée.

Les membres de la commission culture et vie associative, réunis le mercredi 19 octobre proposent de compléter la liste des projets financés avec les 2 établissements suivants :

Etablissements scolaires concernés	Intervenants artistiques	Projets	Disciplines	Montants
E.P ARS	Delphine Ciavaldini	Des cabanes à rêver	Arts visuels / développement durable	2 400,00 €
E.P Martin Nadaud BOURGANEUF	Mako Moya	Bourganeuf, dans le temps et dans l'espace	Arts visuels / patrimoine	3 200,00 €

Pour rappel, le BP 2022 prévoit une inscription budgétaire de 25 000€. Les actions sont organisées sur l'année scolaire 2022-2023 et emportent donc engagement sur les crédits 2023. Les dépenses sont lissées sur l'année scolaire pour garantir le respect des enveloppes budgétaires inscrites aux budgets primitifs.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire :

- Attribue les subventions de la 2^{ème} phase du CTEAC telles qu'exposées ci-avant.
- Autorise M. Le Président à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente décision.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Sylvain GAUDY.

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest' around the perimeter and 'Le Président' in the center.